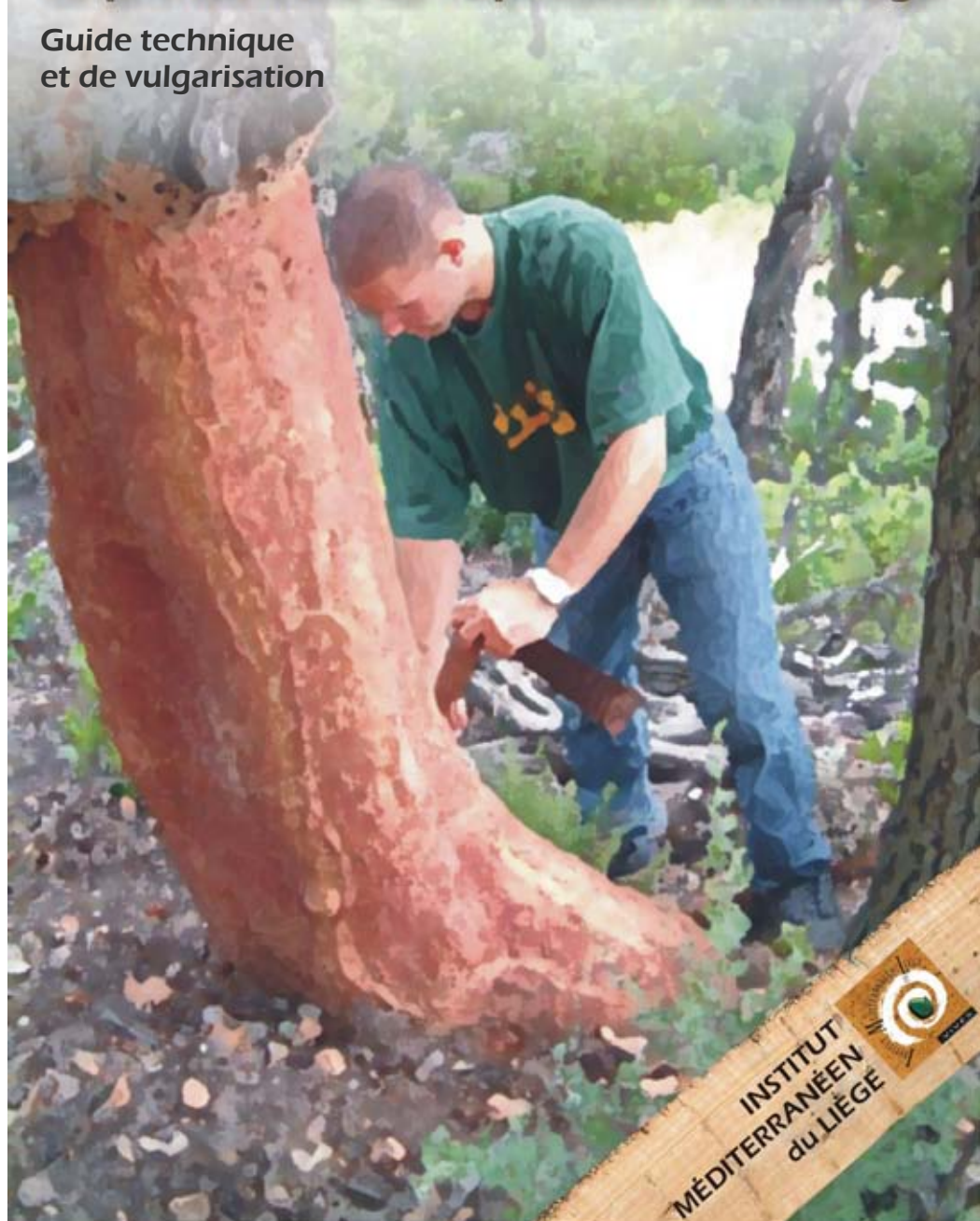


# LA LEVÉE DU LIÈGE

Ce qu'il faut savoir sur l'exploitation du chêne-liège

Guide technique  
et de vulgarisation



INSTITUT  
MÉDITERRANÉEN  
du LIÈGE





*"Quelle vénération ne mérite pas le créateur du monde, qui en créant le liège, inventa sur le champ les bouchons".*

*F. Von Schiller*

La récolte du liège est le moment où le propriétaire subéculuteur retire enfin les fruits de la gestion de sa suberaie. Mais pour que cette opération se déroule dans les meilleures conditions, encore faut-il qu'il soit au fait des réalités du marché du liège et des pratiques de la profession.

Sans pour autant prétendre solutionner tous les problèmes inhérents à la vente du liège, ce guide devrait néanmoins permettre au propriétaire d'avoir toutes les cartes en main afin d'aborder au mieux cette étape clé, en proposant une photographie actuelle de la filière et des pratiques subécolles.

Il est le fruit de la consultation de plusieurs professionnels de la filière du département des Pyrénées-Orientales, ainsi que de l'expérience accumulée sur le terrain par les gestionnaires de la forêt privée.

Nous espérons que ce guide permettra au propriétaire de répondre à ses principales interrogations concernant l'ensemble des étapes qui gravitent autour de la levée du liège – de l'estimation à la vente – et de pouvoir évaluer sa récolte en quantité et en qualité.

Le Président,  
Jacques Arnaudier



Le Directeur,  
Renaud Piazzetta



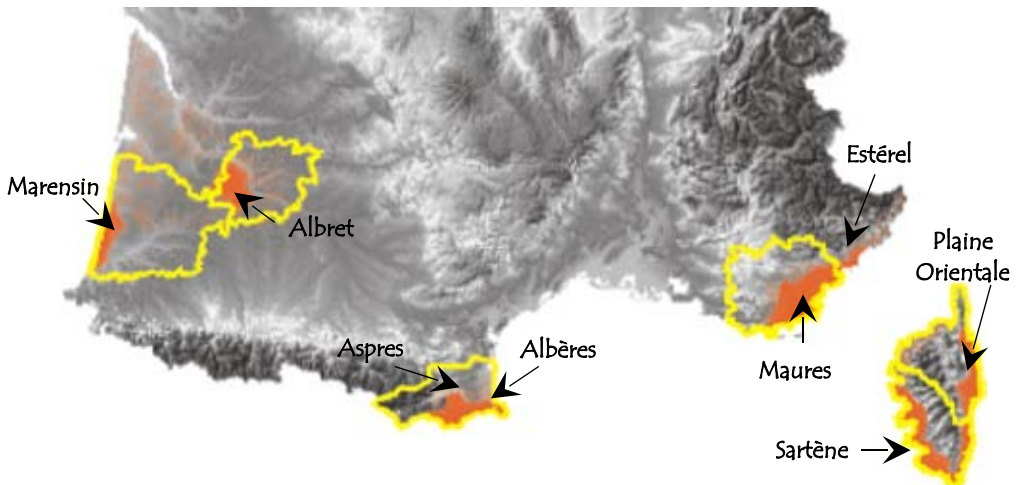
# La suberaie en France

Le chêne-liège (*Quercus suber*) est une essence particulière au bassin méditerranéen occidental, mais que l'on retrouve également sur la côte atlantique où il est présent depuis bien avant l'Antiquité. Sa capacité à reconstituer son écorce et les vertus de cette matière noble qu'est le liège ont été très rapidement reconnues par l'homme. Celui-ci a su créer au fil des siècles un artisanat et une industrie autour du liège ; la subériculture a ainsi vu le jour.

L'exploitation telle que nous la connaissons actuellement s'est développée vers 1650 suite à l'idée du moine caviste Dom Pérignon d'utiliser un bouchon en liège pour la mise en bouteille des vins mousseux, tel que le fameux Champagne. Dès lors le savoir-faire bouchonnier s'est progressivement répandu autour du bassin méditerranéen.

Au niveau français, la suberaie se répartit sur quatre régions :

- ☞ Les Pyrénées-Orientales (les Albères, les Aspres)
- ☞ Le Var (l'Estérel, les Maures)
- ☞ La Corse (Sartenais, Plaine Orientale)
- ☞ L'Aquitaine (le Marensin dans les Landes, l'Albret dans le Lot- et - Garonne)



Carte de répartition du chêne-liège en France

La suberaie française est répartie sur le territoire national de la façon suivante :

Région	Aire subéricole	Surface exploitable	Production
Var	45 000 ha	20 000 ha	2 500 t/an
Corse	30 000 ha	15 000 ha	2 000 t/an
Pyrénées-Orientales	15 000 ha	5 000 ha	700 t/an
Aquitaine	10 000 ha (diffuse)	200 ha	Non significatif
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 ha</b>	<b>40 200 ha</b>	<b>5 200 t/an</b>

On peut constater en France différents types de sylvicultures du chêne-liège. Celui-ci est soit conduit en peuplements purs, c'est à dire seul, soit en peuplements mixtes, c'est à dire accompagné d'autres essences forestières dont les principales sont les chênes vert (*Quercus ilex*) et pubescent (*Q. pubescens*), les pins maritime (*Pinus pinaster*) et pignon (*P. pinea*) ou le châtaigner (*Castanea sativa*).

La végétation de la suberaie est une formation buissonnante haute et dense (maquis) comprenant des espèces à feuilles persistantes aimant la chaleur, la lumière et fuyant les sols calcaires. Les principales espèces que l'on retrouve sont la bruyère arborescente, l'arbousier et les cistes (de Montpellier, à feuille de sauge).



La suberaie française s'est développée à partir de l'intérêt que l'homme a su porter au liège, et dans le respect traditionnel de « l'arbre écorce » pour la pérennisation des peuplements.

# Le chêne-liège

Le chêne-liège est une espèce typiquement méditerranéenne. Il a besoin d'hivers tempérés, d'étés chauds et secs, et d'une température moyenne annuelle d'environ 14°C, avec des précipitations concentrées au printemps et à l'automne, comprises entre 600–1200 mm/an ; il est sensible aux fortes gelées.

*Quercus suber* est une essence héliophile qui pousse aussi bien en plaine qu'en montagne, avec une préférence pour les terrains accidentés, collines ou montagnes peu élevées. On le retrouve dans les étages mésoméditerranéen et collinéen entre 0 et 700 m d'altitude.



## Description botanique :

Arbre trapu, ne dépassant guère les 15 mètres à l'âge adulte, mais pouvant parfois atteindre 25 mètres et vivre jusqu'à 500 ans à l'état naturel. Par contre lorsqu'il est exploité, la durée de vie de l'arbre varie entre 150 et 200 ans. Son feuillage est peu abondant et son couvert léger ce qui facilite le développement d'un sous-bois de type maquis, très dense.

Son port est variable selon la densité du peuplement et les travaux sylvicoles pratiqués :

☞ Tronc court, houpplier large et étalé pour les peuplements clairs ou les individus isolés.

☞ Tronc long, houpplier arrondi, étroit et haut pour les peuplements plus denses (cependant il supporte mal la concurrence d'autres essences).

La hauteur du tronc dépasse rarement les 3 mètres, d'où partent trois à quatre « charpentières » (grosses branches) à partir desquelles se développe le houpplier.



L'écorce est la caractéristique la plus singulière du chêne-liège. Sur les arbres qui n'ont jamais été écorcés, il s'agit d'une couche de couleur grisâtre, peu dense et avec de nombreuses et profondes crevasses le long du tronc. L'écorce est essentiellement composée de

liège (succession de cellules mortes et creuses) généré par l'assise subéro-phellodermique.

Le bois du chêne-liège est dur, lourd, d'un brun clair et légèrement rosé. Il sèche difficilement et se fend facilement. Une fois déliégé, il fournit un excellent bois de chauffage.

Le chêne-liège est un arbre à feuilles persistantes (2 à 3 ans) bombées, de forme ovale, au limbe quelque peu denté. Leur face supérieure est glabre et de couleur vert foncé. Leur face inférieure est plus claire et légèrement pubescente.

Le chêne-liège est monoïque. Les fleurs mâles sont regroupées en grappes, appelées « chatons », au bout des pousses de l'année précédente. Les fleurs femelles poussent isolément à la base des feuilles de la pousse de l'année, avec une petite cupule écailleuse surmontée d'une aigrette rouge.

La floraison a lieu de la fin avril jusqu'à la fin mai.



Le fruit est un gland à la cupule conique, grisâtre ou roussâtre, avec des écailles lâches. Il mûrit principalement en automne, à partir de septembre et parfois même jusqu'en janvier.

Le système racinaire du chêne-liège est dit pivotant, ce qui lui permet de s'enfoncer profondément dans le sol, avec des racines latérales qui peuvent en outre être mycorhizées par des champignons (genre *Boletus*, *Russula*, *Lactarius*).

Le chêne-liège présente une grande vigueur qui se traduit par un bon rejet de souche, facilitant la reprise après coupe ou incendie.

## Pédologie :

Le chêne-liège préfère les sols aérés, profonds, frais, riches en matière organique, acides et franchement siliceux (rocheux, granitique, porphyriques, schisteux ou gréseux). Il fuit les calcaires actifs et les sols hydromorphes.



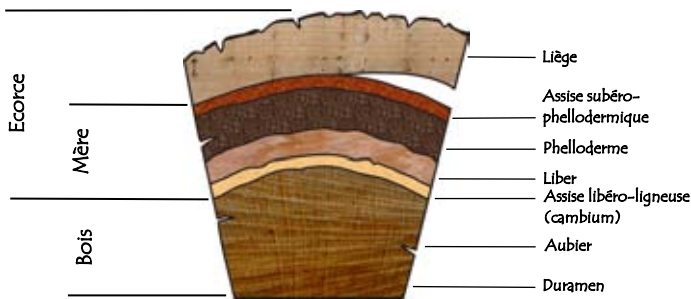
# Le liège

## Qu'est ce que le liège ?

Le chêne-liège est un des rares arbres à pouvoir régénérer son écorce, c'est à dire à la reconstituer après qu'elle ait été enlevée.

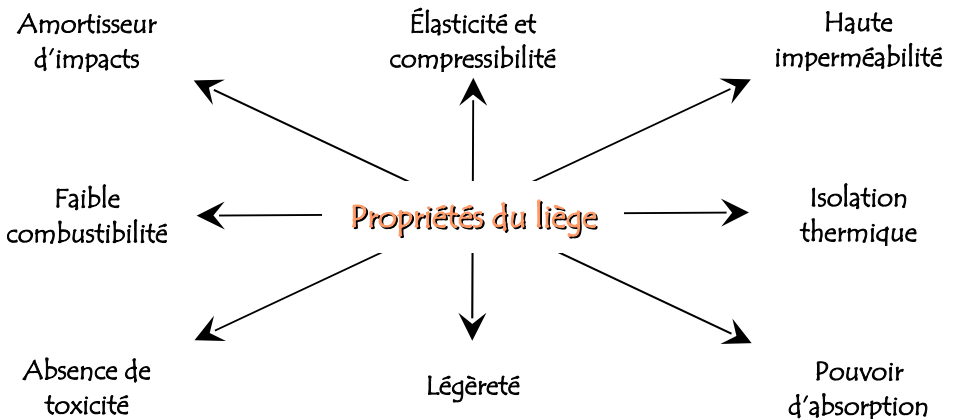
Le liège est un tissu végétal formé de cellules mortes aux parois subérifiées qui protègent les parties vivantes du tronc et des branches du chêne-liège.

Le liège est le résultat de la croissance en diamètre de l'arbre. Il se développe à partir de l'assise subéro-phellodermique, assise génératrice plus couramment appelée la *mère*.



Coupe transversale d'une tige de chêne-liège

Le liège possède de nombreuses qualités :





Sur un même arbre on peut observer au cours de sa vie deux types de liège : le *liège mâle* et le *liège femelle*.



☞ **Le liège mâle** : il s'agit de l'écorce qui se développe naturellement sur le tronc et les branches de l'arbre. S'il n'est jamais récolté, ce liège peut atteindre jusqu'à 25 cm d'épaisseur. Cependant il se crevasse fortement en vieillissant, il devient compact, siliceux et dépourvu d'élasticité, ce qui ne permet pas de l'utiliser en bouchonnerie. Il reste néanmoins approprié pour la trituration ; sa valeur commerciale est quasiment nulle. Le liège mâle est enlevé lors de l'opération appelée démasclage.



☞ **Le liège femelle** : liège qui se développe après le démasclage. Contrairement au liège mâle, il est moins crevassé, plus homogène et plus élastique. On distingue :

- **Le liège de première reproduction** : liège obtenu lors de la première récolte suivant le démasclage ; il peut être bouchonnable, mais sa qualité est encore moyenne (beaucoup de déchets). Sa valeur commerciale n'est pas très élevée par rapport au liège de reproduction proprement dit.

- **Le liège de reproduction** : liège récolté lors des levées suivantes. C'est à partir de ce moment là que le liège atteint sa valeur optimale. Il possède toutes les qualités requises pour la fabrication de bouchons.

On peut rencontrer deux autres catégories de liège :

☞ **Liège surépais** : lorsque le liège femelle n'a pas été récolté à temps (plus de 20 ans), il augmente en épaisseur et se crevasse, perd ainsi en qualité. Ce type de liège perd énormément de valeur du fait que des défauts peuvent apparaître et que la quantité de déchets en bouchonnerie augmente.



☞ **Liège brûlé** : liège provenant d'un peuplement qui a été parcouru par le feu. Il n'a aucune valeur commerciale puisqu'il est inutilisable en bouchonnerie. Les industriels l'emploient à des usages marginaux tels les panneaux d'isolation ou encore les bouchons de pêche.

# La levée

## Présentation

La levée – ou écorçage – est l'opération qui consiste à séparer le liège femelle du chêne-liège. Le terme "démasclage" est réservé à la récolte du liège mâle.

L'opération de levée est réalisée par un leveur ou écorceur. Il est équipé d'une hache au manche biseauté qui permet le décollement des plaques. Il existe plusieurs types de haches, entre autres :



Hache "extremeña"



Hache "portugaise"



Hache "catalane"

Intervient dans un premier temps le choix de l'arbre ; celui-ci est important pour le bon déroulement de la levée. Le leveur fait le tour de l'arbre pour regarder son état phytosanitaire (présence ou absence de blessure(s), attaque parasitaire...). Le houppier doit être bien développé et le feuillage dense.

Dans un second temps, le leveur essaie de voir si l'arbre lève ou pas, c'est-à-dire si l'écorce se détache facilement. S'il le juge correct, la levée peut commencer. Pour se faciliter le travail, le leveur nettoie autour du pied de l'arbre.

Le leveur commence à faire la couronne. Pour cela il réalise une coupe horizontale du liège tout en respectant la hauteur calculée. (voir p. 13)





Ensuite, le leveur effectue les fentes verticales qui servent à délimiter les futures planches. Il s'aide des fentes naturelles de l'écorce où il introduit le tranchant de sa hache qu'il fait tourner pour décoller le liège (1).

Il continue son travail en décollant les planches grâce au manche de sa hache, dont la forme en biseau facilite l'introduction entre la mère et le liège (2)(3). Pour faciliter le décolllement, le leveur peut frapper avec précaution le bord de la planche avec le dos de sa hache.



Enfin, il nettoie proprement le pied de l'arbre afin d'optimiser la forme des prochaines planches et ainsi faciliter les futures levées (4).



Il peut également séparer le liège de pied des planches (partie en contact avec le sol). Ce liège, trop terreux, est impropre à la fabrication de bouchons.

Dans le cas d'écorçage d'arbres de très grande dimension, le leveur peut être amené à découper les planches pour faciliter le transport et le stockage.

Par la suite le débardage (transport des planches) peut se faire à dos d'homme, à l'aide d'animaux de trait (âne, mulet...) ou bien d'engins forestiers.

Les planches sont stockées en pile soit bord de route, soit sur des parcs à liège.

En *bord de route*, les premières planches de liège sont posées à même le sol croûte contre terre. Les planches suivantes sont posées par couches successives le ventre tourné vers le sol.

Sur les *parcs à liège*, les planches sont stockées hors-sol (pile surélevée pour une meilleure circulation d'air) et orientées ventre vers le bas pour éviter que l'eau stagne suite aux intempéries.



# La levée

## Règles

La récolte du liège est **un stress** pour le chêne-liège, c'est pourquoi il est impératif de respecter certaines règles de bonne conduite pour la survie de l'arbre et la pérennisation du peuplement.

L'arbre doit être levé dans les règles de l'art.

## Période de levée



Ne pas respecter cette période de levée peut nuire fortement à l'arbre !

## Démasclage

Le démasclage peut avoir lieu lorsque l'arbre atteint une circonférence de 70 cm sur écorce (CAP) mesurée à 1,30 m (environ 20 cm de  $\emptyset$ ). Cette circonférence est approchée vers 30-40 ans.



## Levée

Le liège femelle se récolte lorsqu'il atteint une épaisseur de 3,5 à 4 cm, soit tous les 12-15 ans dans nos régions (fréquence de levée suffisamment étalée dans le temps pour ne pas épuiser l'arbre) :



☞ Épaisseur optimale pour la valorisation bouchonnière et meilleure qualité du liège.


☞ Récolter du liège fin (< 3 cm) est une mauvaise opération à la fois commerciale et pour la santé de l'arbre.


## Conditions de levée


La levée se déroule le matin et peut se poursuivre jusqu'en début d'après-midi (14 h maximum).



**Il ne faut pas lever lorsque :**

 **Il risque de pleuvoir :** les ruissellements de l'eau sur la mère fraîchement mise à nu pourraient lessiver ses tannins et ainsi favoriser l'infection de l'arbre par des champignons pathogènes.

 **Il vente :** les vents violents, surtout s'ils sont chauds et secs, peuvent dessécher plus ou moins complètement la mère juste après la levée, causant alors sa mort sur une portion plus ou moins grande de la circonférence.


 **La chaleur est trop forte :** l'arbre arrête alors sa circulation de sève et le liège reste collé au tronc. En essayant de lever dans de telles conditions, on risque de décoller ou d'arracher la mère.

Eviter de lever dans les branches hautes de l'arbre (supérieure à 2,5 m).


Il est préférable de noter à la peinture blanche l'année d'écorçage.

Le rayage du tronc (incisions verticales) est fortement déconseillé.

## Hauteur d'écorçage

 Pour déterminer la hauteur d'écorçage, on utilise un coefficient (CE). Il s'agit d'un indice qui s'obtient en divisant la hauteur d'écorçage (HE) par la circonférence à hauteur de poitrine (CAP) :

$$\text{CE} = \text{HE} / \text{CAP}$$

 **Démasclage :** coefficient de 1 à 1,5 fois la circonférence à 1,30 m.  
*Exemple :* arbre de 75 cm de CAP, on a  $75 \times 1 = 75 \text{ cm} < \text{HE} < 75 \times 1,5 \approx 115 \text{ cm}$

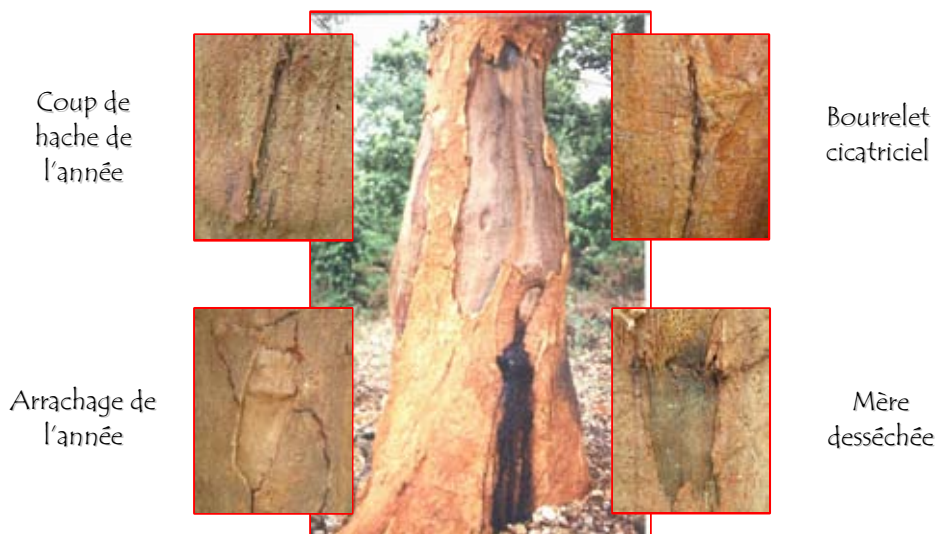
 **Levée :** coefficient de 1,5 à 1,8 fois la circonférence mesurée à mi-canon (jusqu'à 2 pour les meilleures stations).

Au fur et à mesure des levées successives, une hausse (20 cm en général) doit être pratiquée afin d'augmenter la surface de production de l'arbre.

# Les blessures

En plus d'être un stress pour l'arbre, la levée peut occasionner des blessures plus ou moins importantes et quelques fois irréversibles.

👉 Le coup de hache, qui va de la simple « griffure » de la mère (facilement cicatrisable) au coup plus profond qui touche le bois. Toucher la mère a un double effet. Premièrement, l'ouverture créée par la hache est une entrée possible pour divers agents pathogènes (risques sanitaires importants). Deuxièmement, la partie touchée va mettre du temps à cicatriser (stress supplémentaire) et l'arbre ne produira plus ou presque pas de liège au niveau de la blessure.



👉 L'arrachage de la mère. Cette blessure a lieu lors du décollage de la planche de liège ; elle peut être liée à la présence d'insectes sous-corticaux (ver du liège), à un assèchement de la mère (manque d'eau ou récolte hors saison) ou à un décollage « brutal » de la planche.

De plus, les arbres blessés deviennent beaucoup plus sensibles aux pathogènes et moins résistants au feu.



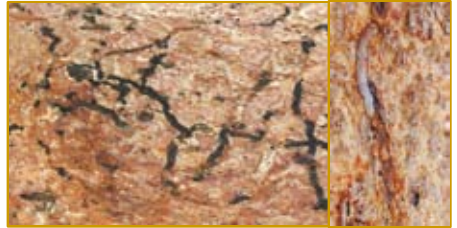
👉 L'utilisation d'engins lourds de débroussaillage (gyrobroyeur, tracteur, cover crop,...) peut également faire d'importants dégâts au niveau du pied de l'arbre.

# Insectes et champignons

## Le ver du liège (*Coroebus undatus*)

*Insecte du liège.*

Il creuse des galeries entre le liège et la mère. Celle-ci est asséchée par endroit ce qui augmente les risques d'arrachage lors de la levée. Il déprécie le liège, mais pas la planche entière.



## Le platypus (*Platypus cylindrus*)

*Insecte xylophage (du bois).*

Il s'attaque aux arbres affaiblis, notamment ceux blessés lors de la levée. Il est reconnaissable à la sciure présente autour des trous à la surface de la mère.



## La fourmi (*Crematogaster scutellaris*)

*Insecte du liège.*

La fourmi creuse ses galeries dans le liège même, profitant ainsi de sa capacité d'isolant pour y installer sa colonie.



## Le charbon de la mère (*Biscogniauxia mediterranea*) *Champignon.*

Il s'attaque aux arbres affaiblis (blessure, incendies, sécheresse)

## Le *Diplodia mutila*

*Champignon.*


S'installe sur la mère après la levée.




# Les insectes & les défauts du liège


## Défauts du liège




 **Liège soufflé** : Ses trop nombreuses crevasses le rendent impropre à la fabrication de bouchons.

 **Trou de fourmi** : Le trou de fourmi est un défaut plus ou moins gênant selon son emplacement. Lors de la levée, il est important de retirer l'ensemble du liège de pied pour ne pas favoriser la réinstallation des fourmis dans les futures planches.




 **Liège doublé** : Ce défaut est dû à un arrêt de croissance du liège (année de sécheresse, incendie ...). Les bouchons réalisés dans ce type de liège présenteront des défauts d'étanchéité appelés « couleuses ».




 **Liège vert** : Défaut causé par la pénétration d'eau dans les cellules du liège. Lors du séchage, les zones atteintes se rétractent, c'est pourquoi il est conseillé de laisser sécher plus longtemps ce liège afin que le défaut n'apparaisse pas sur le bouchon.




 Liège clouté : Présence de tissus lignifiés (bois) dans l'épaisseur du liège, ce qui le rend plus dur et plus dense.




 Liège terreux : Défaut dû à un nombre trop important de lenticelles de grosse taille, ce qui augmente la porosité du liège. On le retrouve souvent au niveau du liège de pied.




 Tache jaune : Elle se manifeste par une décoloration du tissu subéreux et par une forte odeur de moisissure. De ce fait, le liège est inutilisable en bouchonnerie. En effet cette moisissure est un des vecteurs du fameux goût de bouchon. On peut retrouver une autre altération du même genre : **la tache brune**.



 Galerie du Coroebus : Après le passage du ver entre le liège et la mère, la galerie se retrouve incluse dans l'épaisseur du liège. Les traces du passage du ver sont ensuite visibles au niveau des bouchons et peuvent occasionner des « couleuses ».



 Liège femelle de qualité : Le liège ne présente aucun défaut (*Coroebus*, fourmi, clou, ...) et peu de lenticelles. Les bouchons sont tubés au plus du ventre de la planche, là où le liège est de meilleure qualité.

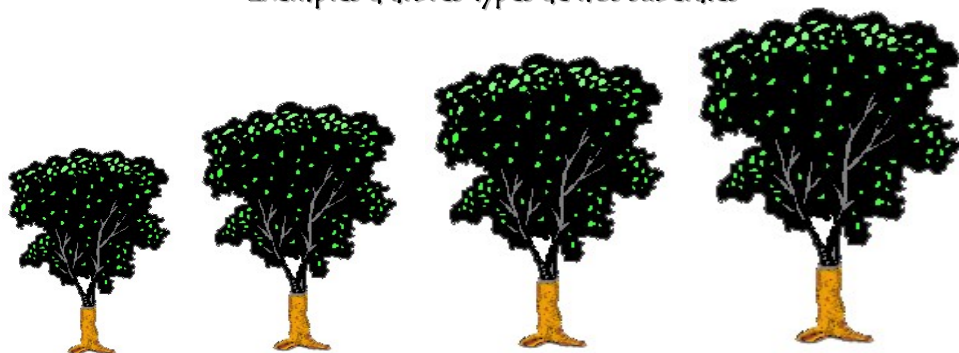
Indice dépréciateur :  très mauvais  moyen  bon

# Estimation – Vente

## Estimation

La productivité des suberaies des Pyrénées-Orientales est estimée entre 50 et 400 kg/ha/an. Il s'agit de valeurs moyennes constatées sur le terrain. Néanmoins elles peuvent plus ou moins varier selon la sylviculture appliquée, la densité du peuplement et les conditions stationnelles.

### Exemples d'arbres types de nos suberaies



$C_{1/2}$  : 80 cm  
HE : 110 cm  
Masse  $\approx$  8 kg

$C_{1/2}$  : 120 cm  
HE : 130 cm  
Masse  $\approx$  15 kg

$C_{1/2}$  : 160 cm  
HE : 170 cm  
Masse  $\approx$  27 kg

$C_{1/2}$  : 200 cm  
HE : 200 cm  
Masse  $\approx$  41 kg

Formule d'estimation de la masse moyenne de liège sur un arbre (m).

$$m = ( C_{1/2} - ( \pi \times e ) ) \times HE \times e \times d$$

$C_{1/2}$  = circonférence à mi-canon (en mètres)

HE = hauteur du canon (en mètres)

e = épaisseur moyenne du liège bouchonnable (35 mm soit 0,035 m)

d = densité moyenne du liège (310 kg/m<sup>3</sup>)

Après la récolte, le liège perd de son poids en séchant :

- 12,50 % en 1 mois
- 17,50 % en 2 mois
- 18,50 % en 3 mois

# Vente

## Mémento

☞ **Le liège se négocie au kilogramme d'un bout à l'autre de la filière** (du propriétaire au bouchonnier en passant par l'exploitant).

Il existe deux principaux types de ventes :

☞ **La vente en bloc et sur pied.** L'acheteur (en général le leveur) fait une offre pour l'ensemble du liège de la parcelle ; il faut pour cela estimer au préalable la masse globale de liège récoltable. (cf. estimation)

☞ **La vente à l'unité de produit et sur pied.** L'acheteur (en général le leveur) et le vendeur se mettent d'accord pour fixer un prix au kilogramme. Ce n'est qu'après avoir été récolté que le liège est pesé ; le montant global est ensuite calculé en fonction du poids. Plusieurs prix peuvent être fixés pour chaque qualité de liège.

Ce type de vente est le plus sûr à la fois pour le propriétaire et l'exploitant.

☞ *Il est conseillé d'assister à la pesée et de demander les tickets de pesée.*

☞ Le liège de pied et la hausse sont considérés comme du rebut (environ 5 à 10 % de la hauteur de la planche).

☞ Le prix du kilogramme tient compte de la qualité du liège, mais aussi de l'état de la parcelle (facilité d'accès, embroussaillage, pente).

## Quelques points importants concernant un contrat de vente :

### **Le contrat engage la responsabilité des deux parties.**

Pour le propriétaire, il est impératif de vérifier les limites de sa propriété (consulter le cadastre en mairie) pour éviter tout contentieux (vols).

Le leveur se doit de remettre la parcelle en état en cas de dégradation (état des chemins...).

L'acheteur doit s'engager à lever l'ensemble des arbres écorçables (mâle > 70 cm de CAP, femelle > 3 cm d'épaisseur, liège brûlé et liège surépais).

# Contrat type

## Contrat de vente

Entre

VENDEUR : Monsieur ou Madame (*nom et adresse*)

Et

ACHETEUR : Monsieur ou Entreprise (*nom et adresse*)

Les deux parties s'engagent à respecter les clauses suivantes :

### **1. Localisation de la parcelle**

M. /Mme ... certifie être le propriétaire des parcelles à écorcer (*joindre et indiquer plan + numéro(s) de parcelle(s)*).

### **2. Types de ventes (*au choix*)**

- Vente en bloc et sur pied : *mentionner le prix global du lot de liège à écorcer ou le prix du liège à l'hectare.*

- Vente à l'unité de produit et sur pied : *mentionner le prix au kilogramme.*

### **3. Délai d'écorçage**

A définir d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur (*ex. : 2 saisons*).

### **4. Conditions d'exploitation**

Leleveur ou l'entreprise d'exploitation s'engage à respecter l'ensemble des règles de bonnes conduites du manuel « La levée du liège - Ce qu'il faut savoir sur l'exploitation du chêne-liège » (*règles d'écorçage, état de la parcelle et des chemins...*).

### **5. Législation**

Leleveur ou l'entreprise s'engage à être en règles vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales en vigueur.

Fait en deux exemplaires à

Le

Le vendeur

L'acheteur

# Lexique

**Assise subéro-phellodermique** : partie de la mère à l'origine de la formation du liège.

**Canon** : terme français utilisé pour définir l'ensemble de la partie de liège écorcé sur un arbre.

**Démasclage** : nom donné au 1<sup>er</sup> écorçage du chêne-liège pour retirer le liège mâle.

**Ecorçage** : action d'enlever l'écorce de l'arbre (extraire le liège du chêne-liège).

**Glabre** : dépourvu de poils.

**Hausse** : opération qui consiste à augmenter la hauteur d'écorçage afin d'accroître la production de liège (20 à 30 cm en général).

**Héliophile** : se dit d'une plante qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière.

**Hydromorphe** : se dit d'un sol gorgé d'eau (temporairement ou en permanence).

**Lenticelle** : pore traversant le liège et permettant la respiration des tissus sous-jacents (les lenticelles forment les petits trous visibles sur les bouchons).

**Levée** : récolte du liège femelle.

**Leveur ou écorceur** : ouvrier spécialisé dans la réalisation de travaux d'écorçage.

**Liège bouchonnable** : liège prêt à être utilisé pour la production de bouchon. Il est produit à partir de la troisième récolte, après le liège mâle et le liège de première reproduction.

**Liège de pied** : partie de la planche de liège en contact avec le sol.

**Liège sur pied** : terme utilisé lors des ventes de liège pour désigner les parcelles où les arbres ne sont pas encore écorcés et où l'exploitation (levée, débardage...) reste à la charge de l'acheteur (par opposition au liège « bord de route » ou « sur parc »).

**Limbe** : partie plate et élargie de la feuille.

**Houppier** : ensemble des ramifications (branches et rameaux) portées par la tige d'un arbre au-dessus du fût.

**Mère** : ensemble des tissus végétaux situé entre le liège et le bois du chêne-liège et constitué de cellules vivantes.

**Monoïque** : plante à fleurs mâles et femelles séparées, mais situées sur un même individu.

**Mycorhize** : association d'un champignon avec les racines d'une plante.

**Pathogène** : qui peut provoquer une maladie.

**Pubescent** : garni de poils fins, mous, courts et peu serrés.

**Rayage** : pratique consistant à inciser le tronc de l'arbre fraîchement écorcé, afin de limiter l'apparition de crevasses sur la croûte des futures planches de liège. Cette pratique est fortement déconseillée, à cause des risques phytosanitaires qu'elle fait courir à l'arbre.

**Sous-cortical** : qui est situé sous l'écorce.

**Suberaie** : peuplement de chêne-liège (du latin *suber*, liège).

**Tannin** : substance contenue dans l'écorce de certains végétaux (notamment les chênes) et servant à tanner les peaux d'animaux.

**Tubage** : perforation des bandes de liège dans le sens de la largeur au moyen d'une tubeuse (emporte-pièce) qui permet la fabrication de bouchons.

**Ventre** : partie de la planche de liège en contact avec la mère (par opposition au dos de la planche).

**Xylophage** : qui se nourrit de bois.

Ce guide a été réalisé dans le cadre du projet européen  
Interreg III – A de Gestion Forestière Transfrontalière  
par : R. CANTAT et R. PIAZZETTA (I.M.L.)

Avec l'aimable collaboration de :

O. RODOR, Société Bouchons ABEL ;

J. LOUVET, Bureau d'études A.E.F. – Expert forestier ;

F. SELLON, Entreprise Lièges Suberaies – Leveur ;

R. SANTIAGO BELTRÁN, Ingénieur Forestier – IPROCOR (Espagne) ;

et des partenaires du projet Interreg :

Pays Pyrénées Méditerranée ; Consorci de les Gavarres ; Consorci de l'Alta Garrotxa.

Illustrations : R. PIAZZETTA, R. MIVIERE

Photographies : R. CANTAT, R. PIAZZETTA

I.M.L., 2005

La récolte de son liège amène le propriétaire forestier à se confronter à une filière qui lui est souvent méconnue.

Ce guide, clair et concis, est un outil de terrain qui se veut être une précieuse aide technique pour les propriétaires et gestionnaires soucieux de la réhabilitation et la mise en valeur de leur patrimoine.

Il reprend une par une les étapes qui entourent la levée du liège, de l'estimation en forêt à la commercialisation.

Pour plus de renseignements :

## INSTITUT MÉDITERRANÉEN DU LIÈGE



23, route du Liège, 66 490 VIVÈS

tél. : 04.68.83.39.83

fax : 04.68.83.40.83

[www.institutduliege.com](http://www.institutduliege.com)

[contact@institutduliege.com](mailto:contact@institutduliege.com)

Avec la participation  
financière de :

